



Problème de titre de séjour, un peu complexe

Par **Tedy**, le **10/09/2010** à **22:11**

Bonjour,rnrnJe me présente, je suis étudiant étranger arrivé en France en 2001 à l'age de 15 ans, et depuis 2007 je n'ai plus de carte de séjour, la préfecture ayant apparemment "perdu" mon dossier.rnJe m'explique, j'ai renouvelé ma carte de séjour étudiant comme d'habitude, j'attends quelques temps mais toujours pas de réponse, je vais sur place, on me dit que la carte est en cours de fabrication, mais après quelques mois (6 mois) comme ayant toujours pas de réponse, je retourne sur place à la préfecture, mais toujours la même réponse: en fabrication... J'attends encore un petit peu, je retourne à la préfecture et là, on me dis qu'une convocation avait été envoyé mais je ne suis pas venu chercher ma carte alors que je n'ai rien reçu. Et là, les problèmes commencent, j'envoi des dossiers par courrier recommandé mais aucune nouvelle de la part de la préfecture de l'Essonne. Donc je voulais savoir si quelqu'un pourrait m'aider, me proposer des démarches à suivre, car je commence à désespérer. Je suis déjà aller voir des associations comme l'Unef qui a déjà déposé mon dossier chez le préfet mais toujours pas de réponse à ce jour.rnJe pense à déposé un dossier au tribunal administratif mais je ne sais pas encore.rnJ'attends vraiment vos suggestions car ça fais 3 ans que je suis en situation irrégulière. rnMerci

Par **maniongui**, le **29/10/2010** à **07:22**

Quel age avez vous actuellement?

Par **Tedy**, le **30/11/2010** à **17:08**

bonsoir, désolé je ne viens de voir votre message que maintenant, actuellement j'ai 24 ans

Par **mimi493**, le **30/11/2010 à 22:28**

et vous pouvez justifier d'études sérieuses et suivies à 24 ans ?

Par **Tedy**, le **01/12/2010 à 00:16**

oui j'ai toujours effectué mes études depuis, mais le problème aussi c'est que bientôt je finirais mes études et j'aimerais directement demander si possible une carte de séjour vie privée-familiale (vu que j'ai beaucoup de famille proche ici), car en y réfléchissant bien, si je demande une régularisation en tant qu'étudiant, une carte d'étudiant sera plus compliqué pour moi si je commence après une vie professionnelle.

Par **chris_idv**, le **01/12/2010 à 13:38**

Bonjour,rnrnVous avez indiqué en créant votre identifiant sur ce site être localisé dans le Val de Marne et vous exposez avoir des difficultés avec la préfecture de ... l'Essonne ?rnrnVous devez déposer une demande à la préfecture de votre domicile et informer la préfecture de tout changement de domicile sans quoi il est certain que votre dossier ne sera pas suivi.rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **01/12/2010 à 15:01**

[citation]oui j'ai toujours effectué mes études[/citation]rnJe parlais d'études sérieuses et assidues (sans redoublement, sans avoir changé d'orientation un peu à la va-vite).rnrnLe fait d'avoir beaucoup de famille en France ne suffit pas pour le vpf, il faut ne plus avoir aucune famille proche dans votre pays d'origine.

Par **Tedy**, le **01/12/2010 à 16:45**

En fait j'habite dans le val de marne (avec ma copine) mais comme je suis sous tutelle, toutes les factures et documents administratifs sont domiciliés à l'Essonne chez mon tuteur légal.rnSinon pour mes études, j'ai effectivement raté un BTS que j'ai effectué et par la même occasion j'ai changé de filière, mais de toute façon j'avais déjà expliqué ceci à la préfecture par une lettre d'explication. Et normalement, les étudiants ont le droit de redoubler 2 fois et changer de filière 1 fois.rnLa préfecture m'avait fabriqué également un récépissé comme je l'ai résumé dans la description, cependant le problème se trouve sur le fait que je ne sois pas venu chercher ce récépissé justement, et que par la suite mon dossier a été mis sur "pause"

comme le disait la dame qui travaillait là-bas, j'ai refais plusieurs dossier mais je n'ai jamais eu de réponse, j'ai même contacté l'UNEF et j'attend une proposition d'action de la CIMADE, mais je voudrais quand même savoir si une personne a déjà eût ce genre de problème.rnCar apparemment je ne peux pas faire d'action devant le tribunal vu que je n'ai pas de OQTF, ni de décision à contester.rnMerci de vos réponses

Par **chris_Idv**, le **02/12/2010 à 09:36**

Bonjour,rnrnPuisque vous indiquez être sous tutelle à l'âge de 24 ans (vous écrivez avoir eu 15 ans en 2001>> $15+9 = 24$) le tuteur doit agir pour votre compte auprès de la préfecture.rnrnVous indiquez également "vivre avec votre copine", donc en couple et à priori de manière autonome et indépendante de votre famille: quels moyens de subsistance allez vous produire pour justifier dans le cadre de votre demande de titre de séjour du fait de ne pas être une charge pour la société Française ?rnrnCordialement,

Par **Tedy**, le **02/12/2010 à 13:56**

Quand vous dites "moyen de subsistance" c'est à dire moyen financier? rnPour le moment ce sont mes parents qui m'envoie de l'argent à partir de l'étranger, car comme vous le constaterez je ne peux pas travailler. J'avais travaillé un petit peu en 2008 pendant les grandes vacances et c'était un travail déclaré avec fiche de paie, cependant j'avais eu de la chance car on ne m'as pas demandé ma pièce d'identité.

Par **chris_Idv**, le **02/12/2010 à 15:04**

Bonjour,rnrnPuisque vous avez des parents qui vous envoient des fonds depuis l'étranger toutes vos attaches familiales ne sont pas en France.rnrn**Citation:** *mimi493 Le 01/12/2010 15:01rnrnLe fait d'avoir beaucoup de famille en France ne suffit pas pour le vpf, il faut ne plus avoir aucune famille proche dans votre pays d'origine.* rnrnCordialement,

Par **Tedy**, le **02/12/2010 à 16:24**

Oui à l'étranger il ne reste plus que mes parents (qui vont bientôt prendre leur retraite aussi) mais ici j'ai toutes mes soeurs et toutes ma famille proche qui sont tous français d'ailleurs. Mais de toute façon le problème n'est pas là je pense, car pour la carte vie privé vie familiale c'était juste une suggestion, mais pour le moment il faut que je me régularise dans un premier temps. Mon problème je pense se situe sur mon dossier en "pause" que j'ai du mal à refaire partir.rnJe ne sais pas si vous avez déjà entendu quelqu'un qui avait le même problème. Ou si vous connaissez quelqu'un à contacter pour ce genre de problème. Merci bcp pour vos réponse.